



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 23 mai 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Michel BOURNEZ - Gérard GEORGES – Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF – M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans [Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.](#)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

Ouverture des candidatures Jeunes dans les compétitions U18R, U17R, U16R1, U16R, U15R et U14R le 9 mai 2023 et clôture le 2 juin

Ouverture des engagements de la Coupe de France Masculine pour l'édition 2023/2024, disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales) : [Clôture des engagements le 15 Juin 2023.](#)

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n°24591798 : National 3 : DIJON FCO – GRANDVILLARS du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire de la rencontre à 14h30 au complexe sportif DFCO 2.

Match n° 24889049 : R3 groupe D : BRESSE JURA FOOT 2 – MEURSAULT du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 19h00 au parc des sports Jean Perrodin 1 à Bletterans.

1.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 24677611 : R2 groupe B : PARAY USC 2 – FC MONTCEAU 2 du 14 mai 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 17 mai 2023.

La commission dit la réserve non-fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Match n° 24872259 : R3 groupe E : VALDAHON VERCEL 2 - LONGVIC du 14 mai 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 17 mai 2023.

La commission inflige la perte du match par pénalité au club FC VALDAHON (0 but ; - 1pt) pour en reporter le bénéfice du gain au club ALC LONGVIC (0 but ; 3 pts).

1.3 – COUPES

La commission procède au tirage au sort de l'ordre des rencontres des finales des Coupes Régionales Seniors qui se déroulent le dimanche 11 juin 2023 à l'Astragale à Dijon :

- **Coupe Seniors Féminines à 14h00 :**
STADE AUXERRE – ST VIT
- **Coupe Seniors Masculins à 16h30 :**
SENNECEY LE GRAND – JURA DOLOIS

La commission procède au tirage au sort de l'ordre des rencontres de la finale de la Coupe Intersport qui se déroule le samedi 10 juin 2023 à Beaune :

- **Coupe Intersport à 19h00 :**
MORTEAU MONTLEBON 2 – JURA SUD FOOT 2

Le club recevant à la charge d'apporter la tablette de la rencontre.

1.4 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24991930 : U18 R1 : USC DIJON – ASPTT DIJON du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le mercredi 31 mai 2023 à 19h00 au stade SNCF des Bourroches à Dijon.

Match n° 24991928 : U18R1 : LOUHANS CUISEAUX – PONTARLIER du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 10h30 à la Plaine de Jeux Chateaurenaud à Louhans.

Match n° 24991933 : U18 R1 : ST VIT – USC DIJON du 4 juin 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 3 juin 2023 à 17h30 au stade Christian Doussot 2 à St Vit.

Match n° 25667596 : U18 Intersecteurs poule C : EXINCOURT – GJ BIE DU DOUBS du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 17h00 au stade municipal 1 à Exincourt.

Match n° 24732967 : U17 R1 poule B : CHEVIGNY ST SAUVEUR – GJ RUDIPONTAIN du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 12h30 à la Plaine de Jeux de la Sausaie 1 à Chevigny St Sauveur.

Match n° 24732838 : U17 R1 poule A : JS CRECHES – GJ GSF FC MACON SB du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 15h00 au stade municipal 1 à Crèches.

Match n° 24732837 : U17 R1 poule A : STADE AUXERRE – AJ AUXERRE 2 du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le mercredi 24 mai 2023 à 17h00 au stade de l'Arbre Sec 1 à Auxerre.

Match n° 24732835 : U17 R1 poule A : IS/SELONGEY – LOUHANS CUISEAUX du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 11h00 au stade des Courvelles 2 à Selongey.

Match n° 24732836 : U17R1 poule A : BEAUNE – GJ AFGP 58 du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 17h00 au stade du Château 1 à Vignoles.

Match n° 24732839 : U17 R1 poule A : IS/SELONGEY – AS BEAUNE du 3 juin 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 11h00 au stade des Courvelles 2 à Selongey.

Match n° 24992872 : U16 R1 : MORTEAU MONTLEBON – ASM BELFORT du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 12h00 au stade Henri Schaller 2 à Montlebon.

Match n° 25614449 : U16R2 promotion poule A : FC NEVERS – PARON FC du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai à 12h00 au stade des Senets 1 à Varennes Vauzelles.

Match n° 25621989 : U16R2 promotion poule A : COSNE UCS – STADE AUXERRE du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 17h30 au stade Raphaël Giroux à Cosne Cours sur Loire.

Match n° 25622803 : U16R2 promotion poule B : PARAY USC – FONTAINE LES DIJON du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 13h30 au stade des Sables 2 à Paray le Monial.

Match n° 25629713 : U16R2 promotion poule C : GRAND BESANCON – LURE JS du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 15h00 au stade municipal à Chemaudin.

Match n° 25622904 : U15 R1 poule B : GJ SUD HAUTE SAONE – USC DIJON du 3 juin 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 16h00 au stade des Chaillaux 2 à Rioz.

Match n° 25669615 : U13 Intersecteurs poule B : FONTAINE LES DIJON – IS/SELONGEY du 3 juin 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 13h30 au stade Michel Ratel 2 à Fontaine les Dijon.

Match n° 25681064 : U13 Intersecteurs poule D : JURA SUD FOOT – VALDAHON VERCEL du 10 juin 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier l'horaire du coup d'envoi à 13h00 au stade Edouard Guillon 2 à Molingés.

1.5 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

La commission procède au tirage au sort de l'ordre de la rencontre de la finale de la Coupe U18 Crédit Agricole Masculins qui se déroule le samedi 10 juin 2023 à Beaune :

- **Coupe BFC U18 Crédit Agricole à 14h00 :**
DIJON FCO – RACING BESANCON

Le club recevant à la charge d'apporter la tablette de la rencontre.

2- FEMININES

JEUNES

Match n°25371653 : U18F R1 Poule B : VESOUL FC – JURA DOLOIS FOOTBALL du 20 mai 2023

Forfait déclaré de l'équipe de JURA DOLOIS FOOTBALL

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de JURA DOLOIS FOOTBALL (-1 pt ; 0 but) et attribue le gain du match à VESOUL FC (3-0).

Amende : 100 euros pour forfait déclaré.

3- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF - MDS

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

CHAPITRE 2 – MALUS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
	Et ainsi de suite ...				
	Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

RETRAIT DE POINTS

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

CAS PARTICULIERS

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
---------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2)=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif MDS à l'appréciation de la Commission Discipline.

3. Calcul du malus découlant du barème,

4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

Tableau récapitulatif au 23 mai 2023

Retrait de point(s) appliqué au classement au 23 mai 2023 – Voir Annexe 2 (sous réserve des procédures en cours) (avec rappel des points au classement du Challenge de l'Esprit Sportif MDS)							
Division	Clubs	17/01	23/03	18/04	23/05	Juin	TOTAL
R1 Herbelin	La Charité US	1 (117)	2 (162)	-	1 (182)		4
R1 Herbelin	CA Pontarlier	-	1 (117)	-	-		1
R1 Herbelin	Belfort Sud	-	1 (111)	-	-		1
R1 Herbelin	Stade Auxerre	-	-	1 (105)	-		1
R2	JS Montchanin Odra	-	-	-	1 (118)		1
R2	Macon FC	-	-	-	1 (115)		1
R2	Chevigny ST Sauveur	-	-	-	1 (114)		1
R2	US Sochaux	-	2 (133)	-	4 (235)		6
R2	Vesoul FC 2	-	-	1 (102)	-		1
R3	Delle SR	1 (122)	1 (131)	2 (187)	FG		FG
R3	Ornans	-	-	-	1 (106)		1
R3	Chatenoy le Royal	-	-	-	1 (101)		1
R3	Migennes	-	-	-	1 (103)		1
R3	Sud Nivernaise	-	-	-	1 (119)		1

R3	Marnay	-	-	-	1 (137)		1
R3	Villers le Lac	-	-	-	2 (144)		2
R3	St Remy Montbard	-	5 (222)	-	2 (263)		7
R3	Chateaurenaud	-	-	1 (123)	1 (137)		2
R3	Paron 2	-	-	1 (114)	-		1
R1 Futsal	Baume les Dames	1 (61)	-	-	-		1
R1 Futsal	Galactik Héricourt	4 (138)	-	-	-		4


3- FMI - FONCTIONNEMENT

3.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Absence de code :

ASC AUXERRE : (U18 IS n° 25667794) : Amende de 46 Euros

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football